

Pas de solutions isolées pour que la Stratégie nationale de la Cybersanté soit réalisée

La Cybersanté, un problème plus culturel que technique

La mise en œuvre de la «Stratégie Cybersanté (eHealth) Suisse», que le Conseil fédéral a approuvée voici cinq ans, bat son plein. L'objectif est de permettre aux habitants de ce pays de donner à leurs médecins l'accès aux informations pertinentes pour leur traitement, à travers un dossier électronique du patient. Dans ce contexte, il apparaît clairement que la promotion de la communication par voie informatique ne constitue pas un problème relevant de la technique. Néanmoins, la naissance de solutions isolées n'est pas rare.

Des ordinateurs dans la salle de consultation de chaque cabinet médical? Encouragement des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans le domaine de la santé? Un dossier électronique permettant au patient de donner accès à chaque médecin, hôpital ou à chaque pharmacien à des documents importants de son dossier médical?

Suisse peuvent, indépendamment du temps et du lieu, donner aux prestataires de leur choix, l'accès électronique aux informations nécessaires à leur traitement («dossier électronique du patient».)»

Tout n'est, cependant, pas aussi simple. La mise en œuvre et le développement de la stratégie

- aucune solution prête à l'emploi à l'étranger: aucun modèle étranger ne peut s'appliquer intégralement aux conditions suisses;
- pas d'expériences pratiques: la théorie ne permet pas de répondre aux nombreuses questions et la solution ne peut résulter que de l'expérience pratique;

aucune norme exhaustive: aucune norme ne régit l'échange de données de manière exhaustive. Les normes existantes concernent uniquement des aspects partiels.

Pas besoin de nouvelles solutions isolées

La «Stratégie Cybersanté (eHealth) Suisse», adopté en 2007 par le Conseil fédéral et que les cantons supportent, ne présente pas un plan de mise en œuvre prêt à l'emploi. De plus, la Confédération ne peut ni décider de la stratégie ni l'implémenter à elle seule. La Stratégie encourage les projets conformes à la stratégie dans les régions responsables de la couverture sanitaires, se ralliant pas à pas à une solution suisse. Car, dans le cadre de tels projets, des expériences importantes peuvent être gagnées, permettant à faire évoluer la Stratégie nationale de la Cybersanté dans une direction profitable. En ce qui concerne l'homogénéité au niveau de la technologie et du contenu, la «Loi fédérale sur le dossier électronique du patient (LDEP)» en dressera le cadre. En 2011, l'avant-projet a été soumis à la consultation. Selon la planification prévue, le Conseil fédéral devra décider d'un message à l'adresse du parlement dans le dernier trimestre de l'an 2012.

Personne ne doit donc attendre ou développer de nouvelles solutions techniques. Les recommandations actuelles de l'organe de coord



Une partie de la branche informatique s'est frotté les mains lorsque le Conseil fédéral a approuvé, en juin 2007, la «Stratégie Cybersanté (eHealth) Suisse». Une planification optimale, des moyens financiers suffisants et tout peut enfin commencer, ont pensé certains fournisseurs. On connaît l'objectif principal de la stratégie: «D'ici à fin 2015, toutes les personnes en

nécessitent la gestion de multiples projets et requièrent une approche évolutive. Il convient donc d'agir étape par étape et ce, pour de bonnes raisons, puisqu'il n'existe:

- aucun produit prêt à l'emploi: aucun produit ne garantit actuellement l'échange de données entre les systèmes actuels;

dination de la Confédération et des cantons («eHealth Suisse») permettent la réalisation de projets conformes à la stratégie dans les régions responsables de la couverture sanitaire, dans des réseaux de médecins ou des hôpitaux dès leur initiation.

Dans l'intérêt de la protection des investissements, «eHealth Suisse» recommande à tous les acteurs qui procéderont à des investissements nouveaux ou de remplacement dans le domaine informatique, de garantir l'observation des solutions et approches techniques recommandées dans le projet partiel «Normes et architecture». Malheureusement, les fournisseurs de prestations n'exigent pas encore tous ces normes recommandées lors de leurs appels d'offres. Ils rendent ainsi plus difficile la mise en réseau de leurs systèmes.

Des obstacles similaires partout dans le monde

D'autres facteurs parlent en faveur d'une procédure progressive et bien encadrée. Une analyse des enseignements tirés de projets nationaux relatifs à la Cybersanté en Allemagne, en Angleterre, en Australie, au Canada et au Danemark a mis en évidence une multitude de problèmes de détail identiques. À l'échelle internationale, l'acceptation de la Cybersanté par les professionnels de la santé constitue le plus grand défi à relever. Sans preuves pratiques, nombre d'entre eux doutent de la plus-value personnelle. Par conséquent, il est plus difficile de se mettre d'accord sur de nouveaux processus communs et de lancer des projets de ce type. Les pays qui s'efforcent de communiquer de manière offensive sur l'utilité et les avancées réalisées vont de l'avant. Les plates-formes de collaboration, le travail d'équipe et les incitations concrètes à une mise en œuvre sont également utiles. L'étude comparative des cinq pays susmentionnés indique que seuls les domaines «Solution technique» et «Standards» ont posé des problèmes (pour deux pays à chaque fois).

En Suisse, la situation a bien évolué depuis l'adoption de la stratégie en 2007. L'organe de coordination de Cybersanté Confédération-Cantons rédige, en étroite collaboration avec tous les acteurs intéressés, des recommandations afférentes au lancement de la Cybersanté. Sa mission est maintenant incontestée. Dans le système de santé, l'informatique s'impose même sans stratégie en matière de Cybersanté. Il importe toutefois, compte tenu de la numérisation croissante, de garantir qu'aucune solution isolée et onéreuse ne verra le jour. Une procédure coordonnée empêche les mauvais investissements. Par ail-

leurs, les fournisseurs de solutions techniques dépendent, eux aussi, d'un environnement garantissant la sécurité des investissements. Les applications doivent évoluer dans un environnement assurant l'interopérabilité.

Les cantons jouent un rôle fondamental, puisqu'ils ont pour devoir d'assurer l'accès de la population aux soins médicaux. En leur qualité d'initiateurs et de responsables de travaux préparatifs ou de projets pilotes, ils contribuent dans une large mesure à la mise en œuvre de la Stratégie Cybersanté Suisse. Des projets de grande envergure sont actuellement en cours dans les cantons d'Argovie, de Bâle-Ville, de Genève, de Lucerne, de Saint-Gall, du Tessin, du Valais, de Vaud et de Zurich.

Le terrain doit être préparé

L'exécution technique d'un projet relatif à la Cybersanté nécessite des travaux liminaires. Ce constat ressort également du Concept pour l'évaluation des essais pilotes, que l'organe de coordination de Cybersanté a rédigé. Conformément à ce concept, les essais sont évalués dans leur ensemble selon des critères différents dans deux domaines:

- Disposition: préparation politique, juridique et organisationnelle. La priorité est donnée aux thèmes suivants: explications, information, formation, droit et politique ainsi qu'organisation, collaboration et concepts. Cette partie de l'évaluation représente surtout une mesure d'encouragement et de soutien;
- Mise en œuvre: la seconde partie de l'évaluation se concentre sur la mise en œuvre tant au niveau de la technique qu'à celui des contenus. L'évaluation consiste à vérifier si et comment les recommandations de l'organe de coordination sont appliquées dans les essais pilotes. C'est important pour la transparence, l'échange d'informations et les cycles d'apprentissage, afin d'aboutir à un système interopérable au niveau national. Les projets conformes à la stratégie recevront, à l'avenir, un label «régional», «interrégional» ou «national». En tant que premier projet, «e-toile», l'essai pilote genevois, a été évalué et attribué le label «Interrégional» en 2011.

Première étape: la carte d'assuré

Une carte nationale d'assuré existe déjà. En vertu d'une disposition figurant dans la loi sur l'assurance-maladie (LAMal), presque tous les assurés ont entre-temps reçu une carte à puce. Il s'agit, à l'échelle nationale, d'une première étape vers la mise en œuvre de la Stratégie Cybersanté Suisse. La carte d'assuré améliore la qualité

des données administratives, étant donné que le nouveau numéro AVS devient l'identificateur pour les décomptes dans le domaine de la LAMal. Des données médicales importantes peuvent également y être enregistrées. La carte d'assuré est conçue de telle sorte qu'elle peut être utilisée, dans les essais pilotes, pour des applications étendues (p. ex., sauvegarde des données médicales). Celles-ci nécessitent, toutefois, une base légale cantonale.

IHE casse les solutions isolées

La fondation, en mars 2010, de l'association «Integrating the Healthcare Enterprise» (IHE) Suisse a été un autre élément essentiel à la concrétisation de ladite Stratégie. L'IHE est une initiative internationale ayant pour objectif d'améliorer l'échange électronique de données entre les systèmes informatiques de santé. Elle stimule l'utilisation uniforme de standards établis en usant de profils d'intégration. La mise en place d'une organisation IHE nationale permet de remplir les conditions requises pour participer aux efforts internationaux et satisfaire, si besoin est, les particularités suisses. L'IHE peut être intégrée dans les systèmes informatiques actuels des cabinets ou des cliniques. Elle se libère ainsi des limites que connaissent les produits déterminés. On pense actuellement que l'approche IHE s'imposera, ces prochaines années, dans de nombreux pays et dans l'échange de données au sein de l'Europe.

Le chemin suivi par la Suisse, à savoir des essais pilotes cantonaux assortis de cycles d'apprentissage, résulte à la fois des structures fédérales et des enseignements issus des expériences internationales. En effet, ce ne sont pas des projets nationaux descendants qui ont été couronnés de succès jusqu'ici, mais des projets réalistes couvrant les besoins régionaux des patients et des professionnels de la santé et ayant clairement une utilité. L'organe de coordination de Cybersanté Confédération-Cantons s'appuie également sur ce principe. L'une de ses lignes directrices souligne que: «La mise en œuvre de la Stratégie suisse en matière de Cybersanté est axée sur son utilité démontrable et tient compte des particularités politiques, culturelles et organisationnelles de la fourniture des soins de santé en Suisse. En conséquence, l'introduction de la Cybersanté se fait par étapes, à des vitesses différentes suivant les régions et les cantons.»

Informations complémentaires

Adrian Schmid, Responsable «eHealth Suisse»
Organe de coordination Confédération-Cantons
adrian.schmid@e-health-suisse.ch
www.e-health-suisse.ch